

Introduction à l'Histoire de la codification et de l'enregistrement de la langue arabe

Par Hassan DIAB ALHARAK¹

Université de Lille.

Introduction

Le mouvement de la codification de la langue arabe a été mené par des linguistes à multiples facettes qui étaient à la fois grammairiens, narrateurs et lexicographes. Ce mouvement transforme rapidement la langue arabe essentiellement de tradition orale en une langue écrite et codifiée. Comment donc la codification de la langue arabe a été réalisée ? Et quels sont les méthodes et les outils de recherches qui ont permis la réalisation de la codification de la langue arabe ? Et enfin, quelles sont les conséquences qui en résultent ?

A : La naissance de la grammaire arabe

Les questions sur la codification de la langue arabe semblent amorcées à l'époque du califat de l'imam Ali (600-661). L'Imam Ali donne à son disciple *Abou al-Aswad al-Douali* (603-689) des indications sur les divisions nom, verbe, particule². Le mouvement de codification s'intensifie avec les travaux du *Abdallah ben Abi Ishaq* (m 735), et *Abou Umro ben al-Alaa* (689-770), puis continue avec *Khalil ben Ahmad al-Farahidi* (718-797). Ce travail de codification est couronné par les travaux de l'élève de *Khalil Ibn Ahmad al-Farahidi*, un certain *Sibawayh* (760-796).

Les conflits sur le pouvoir dans l'islam qui régnaient à l'époque obligeaient les antagonistes à s'appuyer sur le texte sacré du musulman, pour justifier leur pouvoir. La compréhension, l'explication et l'interprétation du texte coranique semblent donc être la raison principale de la codification de la langue arabe³. La conversion massive des non-Arabs à l'islam a sans doute aussi motivé les linguistes arabes à entreprendre une telle entreprise. Cette conversion a nécessité de codifier la langue arabe pour faciliter l'apprentissage de l'arabe aux nouveaux convertis, et limiter l'influence de leurs langues d'origines sur la langue arabe.

B : Les méthodes et les outils de recherches

Afin de se rassurer de la pureté de la langue arabe, les linguistes arabes se fixent un objectif : La langue codifiée et enregistrée doit être recueillie de la bouche des Arabes qui sont censés utiliser la langue arabe dans son état pur. Ainsi, les linguistes arabes décident de déterminer leurs matériaux linguistiques en fonction de deux critères, le premier est d'ordre chronologique, le deuxième est d'ordre géographique⁴. Le critère chronologique consiste à valider les matériaux linguistiques appartenant à l'époque qui commence entre 400 et 600 c'est-à-dire pendant la période préislamique et se termine entre 750 et 1000. Le critère

géographique consiste à limiter les frontières. Il s'agit d'accepter uniquement le langage des Bédouins qui ne savent ni lire ni écrire habitant des régions rurales très éloignées de tous éléments non arabes⁵.

Donc, pendant cette période, des linguistes partent dans des villages reculés à la recherche des Bédouins. Ces Bédouins sont censés maîtriser la langue arabe dans son état le plus pur. Les linguistes passent du temps avec les Bédouins, observent la langue des Bédouins, recueillent de leurs bouches des poèmes anciens, des récits des combats et des querelles entre tribus.⁶ Conscients de leur nouveau statut, des Bédouins décident de donner une valeur marchande à leurs récits. Donc, ils s'installent dans les deux grands centres d'études grammaticales de l'époque l'un à *al-Koufa* et l'autre à *al-Basra* en Irak . Une fois les paroles des Bédouins enregistrées, elles deviennent des textes témoins, à partir desquels les linguistes déduisent des normes linguistiques. Ainsi, les textes témoins s'imposent comme une pierre angulaire dans le développement de la syntaxe, la morphologie, la lexicographie et la métrique.

C : L'épineuse question des textes témoins

L'immense importance accordée aux paroles des Bédouins dans le corpus des textes linguistiques fondamentaux, nous interroge sur la place du Coran dans la codification et l'enregistrement de la langue arabe. Quelle est la position des linguistes vis-à-vis du livre sacré qui est une « *Prédiction en arabe* ⁷ » et que « *le faux ne s'y glisse par aucun côté, c'est une révélation émanant d'un (Seigneur) sage et digne de louanges* ⁸ » ? On peut être amené à penser que dans la codification et l'enregistrement de la langue arabe les linguistes s'appuyaient d'abord et avant tout sur le texte coranique. Cependant, les textes sacrés du Coran sont relégués au deuxième rang. Les œuvres des linguistes arabes montrent qu'ils se sont plus inspirés des paroles des Bédouins que des textes coraniques⁹. Ce constat a été relevé dès le dixième siècle, par des penseurs comme *Abou Hayyan al-Tawhidi*, (903-1023)¹⁰ qui soulève avec étonnement la relégation des textes coraniques au deuxième rang par les linguistes. Nous pensons que cette relégation peut être expliquée par l'insondabilité des termes coraniques. Ne comprenant pas l'intégralité du texte coranique, les linguistes arabes ne pouvaient y avoir recours constamment. Nous prenons en exemple la multiplication des lexiques qui traitent les termes curieux dans le Coran, dont celui attribué à Ibn Abbas (618-687) intitulé littéralement « les termes curieux dans le Coran ». Des compagnons du prophète de l'islam Mohammad (570-632), parmi lesquels son cousin paternel, Ibn Abbas, faisaient souvent recours à la poésie arabe, pour expliquer des termes difficiles dans le Coran¹¹. Surnommé par le Prophète le « Chevalier du Coran », Ibn Abbas répétait à maintes reprises,

en s'adressant aux musulmans « si vous ne comprenez pas le coran référez-vous à la poésie, elle est le recueil (*Diwan*) des Arabes¹² ».

La question de la relégation des textes coraniques, en faveur d'autres ressources, n'est pas propre aux premiers linguistes arabes. Un compagnon du Prophète un certain Salman le Perse, avait déjà soulevé la relégation du Coran, pour d'autres ressources et il aurait dit à plusieurs reprises en s'adressant aux musulmans « *Parce que le Coran est un livre très précis dans lequel vous êtes jugés minutieusement de vos actes, vous avez décidé de le fuir en vous référant aux hadiths lesquels vous trouvez moins précis* ¹³ ».

Conclusion

Sous le prétexte que les Bédouins n'ont presque jamais eu contact avec des éléments non arabes, ils ont été considérés comme la pierre angulaire de l'édifice linguistique arabe. La langue qui a été rassemblée et codifiée est en très grande partie celle des Bédouins. Et par voie de conséquence, cette langue reflète forcément l'univers des Bédouins et non pas celui des citadins, et reflète surtout le mécanisme de pensée des Bédouins et pas celui des citadins. Les normes linguistiques qui ont été mises en place sous l'égide des Bédouins ont fait que la langue codifiée et rassemblée ne représente pas la langue arabe dans sa globalité et sa diversité telle qu'elle a été pratiquée à l'époque, c'est une raison pour laquelle nous nous trouvons privés d'une partie importante de la langue arabe.

Notes

¹ Docteur en Cultures et Sociétés du monde arabe et musulman, Université Bordeaux-Montaigne. Thèse portant sur « La pensée politique chiite à l'époque de l'Occultation : recherche sur la théorie de wilayat al-faqih al-mutlaka ». Enseignant Lille3. Chercheur associé au CECILLE (Centre d'Etudes en Civilisation, Langues et Lettres Etrangères) et à l'Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, UQÀM, Canada.

² Ibn Al-Anbari, *Nouzhat al-aliba' fi tabakat al-oudaba'*, Bagdad, Maktabat al-Andalous, 1970, deuxième édition, p.18. D'autres sources attribuent la naissance de la grammaire arabe directement à Abou al-Aswad al-Douali ou à ses disciples.

³ Issam Nour Al-Din, *Abniyat al-fi'al fi chafiyat ibn al-hagib*, Beyrouth, dar al-Fikr al-Libnani, première édition 1997, p.127.

⁴ Il est important de préciser l'absence de consensus entre les linguistes de l'époque sur la détermination exacte du critère chronologique et géographique.

⁵ Mohammad Khayr Al-Halawani, *Ousoul al-nahou al-arabi*, Rabat, Al-Atlasi, deuxième édition, 1983, pp.56-62.

⁶ Henry Fleish, *Traité de philologie arabe*, Beyrouth, Dar El-Machrek, deuxième édition, 1990, vol.1., p. 27.

⁷ Le Coran, 12/2. Traduis par Régis Blachère, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966.

⁸ Idem, 42/41.

⁹ Mouhamad 'Yid, *Al-Istichhad wa al-Ihtijaj bi al-louga*, op. cit., pp.103-104.

¹⁰ Abou Hayan al-Tawhidi, *Al-Ihkam fi ousoul al-ahkam*, Beyrouth, dar Al-Afa'k al-Jadida, 1983, tome IV, pp.36-37.

¹¹ Al-Souyouti, *Al-Itikan fi Ouloum al-Qura'n*, Beyrouth, Mou'assasat Nashiroun, première édition, 2008, p.258.

¹² Mohammad Al-Daly, *Masail nafia' ben al-azrak*, Chypre, dar al-Jafan wa al-Jabi, première édition, 1993, p.8.

¹³ Al-Tousi, *Ikhtiyar ma'rifat al-rijal*, Qum, mou'assasat al-Nashir al-Islami, première édition, 2006, p.28.